Conseil municipal du 20 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février à 18h, le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 15 février 2024, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS. Formalités administratives en début de séance.

Présents: Stéphane SAUVEBOIS, maire,

Xavier SILLON, Stéphanie DEBOUT, Eric HAZAK, Jocelyne MARTIN, Laurent CAIOLO, Delphine VAZEUX, Adjoints,

Michel MARTIN, maire délégué de Venosc,

Philippe PRIMATESTA, maire délégué de Mont de Lans,

Jean-Noël CHALVIN, Brigitte MANIN, Virginie DUMONT, Angélique AGUILAR, Mélanie FIAT, Simon

LAVAUD, Agnès ARGENTIER, Cécile NEYRAUD, conseillers municipaux.

Absents: Etienne DRUMAIN, Romain CHARREL

Pouvoirs: Florence BEL donne son pouvoir à Jocelyne MARTIN,

Estelle FAURE donne son pouvoir à Jean-Noël CHALVIN,

Louise TEXIER LELONG donne son pouvoir à Mélanie FIAT,

Stéphane GALLAND donne son pouvoir à Agnès ARGENTIER.

Secrétaire de séance : Delphine VAZEUX

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les pouvoirs qui lui ont été remis :

Estelle FAURE donne son pouvoir à Jean-Noël CHALVIN

Florence BEL donne pouvoir à Jocelyne MARTIN

Stéphane GALLAND donne pouvoir à Agnès ARGENTIER

Louise TEXIER donne pouvoir à Mélanie FIAT

Il demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2024 qui à l'unanimité est approuvé sans remarque.

Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de Madame Delphine Vazeux aux fonctions de secrétaire de séance.

Avant de passer aux questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal

2024-007 destruction 4 automobiles (Grand Vitara - Dacia Logan - Peugeot 206 - Renault Twingo)

2024-020 virement de crédits

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à une observation de la préfecture sur certaines fragilités de la délibération, la Communauté de communes de l'Oisans doit apporter quelques corrections à la délibération qui devait être soumise au vote au cours de la présente séance. Il est ainsi proposer de retirer la délibération portant approbation des statuts modifiés de la Communauté de communes Oisans de l'ordre du jour. Retrait accepté à l'unanimité.

Il propose de passer à l'ordre du jour, principalement dédié aux finances et au budget avec une présentation diffusée à l'écran

Délibération n° 2024-021

Objet : vote des taux de fiscalité 2024

Monsieur le Maire propose de ne pas changer les taux de la fiscalité pour les maintenir comme suit :

Taux de la taxe d'habitation	18,11%
(pour les résidences secondaires et les locaux vacants)	
Taux de la taxe foncière du bâti	43,16%
Taux de la taxe sur le foncier non bâti	49,01%
Taux de la cotisation foncière des entreprises	32,24%

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte pour l'exercice 2024, les taux de fiscalité susvisés.

Délibération n° 2024-022

Objet: Budget principal - Budget primitif 2024

Rapporteur: Eric Hazak, adjoint en charge des finances

Il présente les dépenses et recettes de chaque section et rappelle que l'assemblée doit voter chapitre par chapitre. Il faut principalement retenir les sommes globales et la CAF. D'abord pour le fonctionnement puis pour la section d'investissement

Monsieur le Maire souhaite un focus et précise que les projets seront financés principalement par de l'emprunt E Hazak souligne que la commune mène une politique volontariste pour faire évoluer la commune.

La commune n'a pas vocation à épargner. Elle souhaite faire un maximum de projets sur un minimum de temps. Focus sur la gestion de la trésorerie qui se traduit en mois et pas en année. (reprendre les infos de la diapositive) La commune envisage d'emprunter à un taux le plus bas possible dans le courant de l'année et signera l'emprunt le plus tard possible.

Monsieur le Maire souligne que les recettes sont supérieures aux dépenses et Eric Hazak confirme que la commune est plutôt à l'aise sur ce point.

Toutes les dépenses liées aux contentieux ont déjà été acquittées.

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget doit être réalisé chapitre par chapitre et que pour les dépenses d'investissement 8 opérations d'équipements ont été créées. Elles correspondent aux 8 thématiques des politiques publiques menées sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire souligne la bonne santé financière de la commune avec une capacité de désendettement maîtrisée à 9,7 années.

Eric Hazak, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le budget primitif 2024 du budget principal qui s'équilibre de la manière suivante :

Budget primitif

Budget primitif

Chapitres ou operations budgetaires	2023	2024	
Dépenses de fonctionnement			
011 - Charges à caractère général	9 607 250,00	10 468 470,00	Unanimité 2 abstentions A . ARGENTIER et S. GALLAND
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 339 450,00	7 772 250,00	Unanimité 2 abstentions A . ARGENTIER et S. GALLAND
014 - Atténuations de produits	3 510 000,00	2 250 000,00	Unanimité 2 abstentions A . ARGENTIER et S. GALLAND
65 - Autres charges de gestion courante	1 010 850,00	2 454 600,00	Unanimité 2 abstentions A . ARGENTIER et S. GALLAND
Total des dépenses de gestion des services	21 467 550,00	22 945 320,00	
66 - Charges financières	1 480 000,00	1 292 000,00	Unanimité 2 abstentions A . ARGENTIER et S. GALLAND
67 - Charges spécifiques	41 050,00	129 050,00	Unanimité 2 abstentions A . ARGENTIER et S. GALLAND
68 - Dotations aux provisions et dépréciations		10 000,00	Unanimité 2 abstentions A . ARGENTIER et S. GALLAND

Sens du vote

Total des dépenses financières de fonctionnement	1 521 050,00	1 431 050,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00	2 187 500,00	Unanimité 2 abstentions A . ARGENTIER et S. GALLAND
Total des opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00	2 187 500,00	
023 - Virement à la section d'investissement	1 241 100,00	1 707 590,00	Unanimité 2 abstentions A . ARGENTIER et S. GALLAND
Total du virement à la section d'investissement	1 241 100,00	1 707 590,00	
Total des dépenses de fonctionnement	26 229 700,00	28 271 460,00	
Chapitres ou opérations budgétaires	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	
Recettes de fonctionnement			
013 - Atténuations de charges	35 000,00	40 000,00	unanimité
70 - Produits des services, du domaine et			Unanimité

	2023	2024	
Recettes de fonctionnement			
013 - Atténuations de charges	35 000,00	40 000,00	unanimité
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 231 500,00	2 228 950,00	Unanimité 2 abstentions A . ARGENTIER et S. GALLAND
73 - Impôts et taxes		319 000,00	Unanimité
731 - Fiscalité locale	16 400 500,00	17 618 100,00	Unanimité
74 - Dotations et participations	3 954 200,00	4 204 250,00	Unanimité
75 - Autres produits de gestion courante	2 736 500,00	2 812 200,00	unanimité
Total des recettes de gestion des services	25 357 700,00	27 222 500,00	
76 - Produits financiers	871 000,00	894 960,00	Unanimité
77 - Produits spécifiques	1 000,00	154 000,00	unanimité
Total des recettes financières de fonctionnement	872 000,00	1 048 960,00	
Total des recettes de fonctionnement	26 229 700,00	28 271 460,00	

	2023	2024	
Dépenses d'investissement			
103C DARVING COTE PRUME	1 310 000 00		Unanimité
1026 - PARKING COTE BRUNE	1 310 000,00		2 abstentions
			A . ARGENTIER et S. GALLAND
	200 000 00		Unanimité
104 - PALAIS DES SPORTS	200 000,00		2 abstentions
			A . ARGENTIER et S. GALLAND
111 - VOIRIE	960 000,00		Unanimité
			2 abstentions

Budget primitif

Chapitres ou opérations budgétaires

Budget primitif

	1		A . ARGENTIER et S. GALLAND
			Unanimité
112 - OFFICE DE TOURISME	400 000,00		2 abstentions
			A . ARGENTIER et S. GALLAND
440 0000 (0.40 0.00)	225 222 22		Unanimité
113 - Stationnement (OAP n°3)	336 000,00		2 abstentions
			A . ARGENTIER et S. GALLAND
	Managhan Barrannal and Mir		Unanimité
514 - LAC DE LA MURA	600 000,00		2 abstentions
			A . ARGENTIER et S. GALLAND
			Unanimité
711 - BATIMENTS	1 225 000,00		2 abstentions
			A . ARGENTIER et S. GALLAND
			Unanimité
20 - Immobilisations incorporelles	258 800,00		2 abstentions
			A . ARGENTIER et S. GALLAND
****			Unanimité
204 - Subventions d'équipement versées	585 500,00		2 abstentions
			A . ARGENTIER et S. GALLAND
	 		Unanimité
21 - Immobilisations corporelles	3 665 800,00		2 abstentions
	,		
		-	A . ARGENTIER et S. GALLAND
23 - Immobilisations en cours	1 220 000,00		Unanimité
25 mmobilisations on cours	1 220 000,00		2 abstentions
			A . ARGENTIER et S. GALLAND
150 - Aménagements urbains et milieux		9 364 900,00	Unanimité
naturels		3 304 300,00	2 abstentions
			A . ARGENTIER et S. GALLAND
250 - Culture et patrimoine		104 500,00	Unanimité
250 - Culture et patrimonie		104 300,00	2 abstentions
			A . ARGENTIER et S. GALLAND
250. Enfonce et journesse		385 300,00	Unanimité
350 - Enfance et jeunesse		363 300,00	2 abstentions
			A . ARGENTIER et S. GALLAND
450 Heliter and Janes III		2 772 000 00	Unanimité
450 - Habitat, action sociale et santé		2 772 000,00	2 abstentions
			A . ARGENTIER et S. GALLAND
			Unanimité
550 - Mobilité		568 600,00	2 abstentions
			A . ARGENTIER et S. GALLAND
	1 1000		Unanimité
650 - Sécurité et sureté communale		408 000,00	2 abstentions
			A . ARGENTIER et S. GALLAND
750 - Tourisme, sports et activités de			Unanimité
montagne		2 727 000,00	2 abstentions
montagne			A . ARGENTIER et S. GALLAND
			Unanimité
850 - Vie de la commune		748 000,00	2 abstentions
			A . ARGENTIER et S. GALLAND
Total des dépenses d'équipement	10 761 100,00	17 078 300,00	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	50 000,00	Unanimité
13 - Subventions d'investissement		20 000,00	Unanimité
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 766 000,00	2 810 000,00	Unanimité
10 - Emprunts et dettes assimilees	2 / 00 000,00	2 010 000,00	Onanimite
27 - Autres immobilisations financières		5 000,00	Unanimité

Total des dépenses financières d'investissement	2 776 000,00	2 885 000,00	
041 - Opérations patrimoniales	350 000,00	350 000,00	unanimité
Total des opérations patrimoniales	350 000,00	350 000,00	
Total des dépenses d'investissement	13 887 100,00	20 313 300,00	

Chapitres ou opérations budgétaires	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024							
Recettes d'investissement									
13 - Subventions d'investissement	1 660 000,00	1 418 000,00	Unanimité						
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 050 000,00	12 217 210,00	Unanimité 2 abstentions A . ARGENTIER et S. GALLAND						
Total des recettes d'équipement	8 710 000,00	13 635 210,00							
024 - Produits des cessions d'immobilisations	300 000,00	50 000,00	Unanimité 2 abstentions A . ARGENTIER et S. GALLAND						
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 280 000,00	2 373 000,00	Unanimité 2 abstentions A . ARGENTIER et S. GALLAND						
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 000,00	10 000,00	Unanimité						
Total des recettes financières d'investissement	1 586 000,00	2 433 000,00							
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00	2 187 500,00	Unanimité 2 abstentions A . ARGENTIER et S. GALLAND						
Total des opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00	2 187 500,00							
041 - Opérations patrimoniales	350 000,00	350 000,00	Unanimité 2 abstentions A . ARGENTIER et S. GALLAND						
Total des opérations patrimoniales	350 000,00	350 000,00							
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 241 100,00	1 707 590,00	Unanimité 2 abstentions A . ARGENTIER et S. GALLAND						
Total du virement de la section de fonctionnement	1 241 100,00	1 707 590,00							
Total des recettes d'investissement	13 887 100,00	20 313 300,00							

Cécile Neyraud demande à connaître ce qui se trouve dans le chapitre 011

Monsieur le Maire présente un graphique détaillé et le Directeur financier précise que la répartition est réalisée cette année selon les thématiques susvisées précédemment.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce document leur sera adressé à l'issue de la séance.

Concernant le chapitre 70, Cécile Neyraud demande si le budget a minimisé les ventes par prudence.

Jean-David Golly précise que la commune a provisionné et suite au paiement des indemnités à DAL, les chiffres sont revenus à zéro. Le Directeur financier précise qu'il a préféré rester prudent en imaginant qu'il n'y aura pas de recettes supplémentaires.

Vote des dépenses de la section investissement

Du chapitre 1026 jusqu'au chapitre 23

Pour une meilleure visibilité, il est rappelé la création des 8 thématiques qui correspondent aux politiques publiques menées sur le territoire de la commune par la municipalité sur lesquelles les projets seront budgétisés et suppression des opérations des années antérieures.

Agnès Argentier constate que le projet Cote Brune n'apparaît plus mais il lui est précisé que les études sont maintenues. Le permis de construire est déposé et l'étude est en cours sur l'aménagement des surfaces. Agnès Argentier précise que la commune a tout intérêt à aller jusqu'au terme du permis de construire car les études doivent être payées dans tous les cas.

Opération 450

Simon Lavaud questionne sur l'achat des locaux du Dr Bernard et s'étonne de la présence future de deux cabinets médicaux sur un même territoire mais Monsieur le Maire indique qu'il sera prochainement proposé une délocalisation de la maison médicale dans le cadre d'un plan d'action en avril prochain.

Opération 650:

Monsieur le Maire souligne qu'il est nécessaire d'augmenter les effectifs de la police municipale et que l'aspect sécuritaire est une priorité pour la commune

Opération 750:

Question d'Agnès Argentier concernant le remplacement de la toiture et demande si l'éclairage sera revue. Jean-David Golly répond que seule la toiture sera reprise

En conclusion, il est précisé qu'un ratio supérieur à 8% est très satisfaisant pour les communes.

Délibération n° 2024-023

Objet : Budget principal 2024- Fongibilité des crédits

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la nomenclature comptable M57, mise en place par la commune depuis le 1^{er} janvier 2022, permet à l'assemblée délibérante de définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Elle donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Le terme de budget comprend le budget primitif, mais également les décisions modificatives et le budget supplémentaire. La limite des 7,5 % s'applique alors aux dépenses réelles de chacune des sections du budget voté, c'est-à-dire au budget primitif consolidé de toutes les décisions modificatives et du budget supplémentaire.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à procéder à des virements dans la limite de 7,5%.

Le conseil municipal, à la majorité, avec 2 Contre : A Argentier et S Galland t 1 abstention : Cécile Neyraud autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Délibération n° 2024-024

Objet : Actualisation des autorisations de programmes et crédits de paiement du budget principal

Dans le cadre du vote du budget primitif 2024 du budget principal, il est proposé d'actualiser les autorisations de programmes et les crédits de paiement. Toutes ces sommes sont prévisionnelles et Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu de budgétiser 1 700 000 € pour la réhabilitation de la piscine patinoire mais il est possible d'envisager un budget différent.

En outre, il ne s'agit pas d'un chèque en blanc mais d'une autorisation pour la gestion pluriannuelle.

Actualisation des autorisations de programme :

			Autorisation de programme			Eng	agements plurian	nuels
Autorisations de programme	Année de création	Année de clôture	Montant de l'AP avant le vote du budget primitif 2024	Ajustement dans le cadre du vote du budget primitif 2024	Montant total de l'AP au 20/02/2024 (c) = (a) - (b)	Engagé sur l'AP au 20/02/2024	Reste engagé sur l'AP au 20/02/2024	Disponible pour engagements pluriannuels au 20/02/2024
			(a)	(D)	(c) = (a) - (b)	(a)	(e) = (a) - (g) - (i)	(t) = (c) - (a)
AP n°20514 « Lac de la Mura »	2020	2023	17 989 000,00	- 17 909 800,00	79 200,00	79 200,00	0,00	0,00
AP n°22OT02 « Rénovation de l'Office de Tourisme »	2022	2023	1 700 000,00	- 1 693 818,06	6 181,94	6 181,94	0,00	0,00
AP n°22VR04 « Programme Voirie »	2022	2023	4 065 000,00	- 3 726 007,61	338 992,39	338 992,39	0,00	0,00
AP n°22CB03 « Parking Côte Brune »	2022	2023	12 000 000,00	- 11 262 048,00	737 952,00	737 952,00	0,00	0,00
AP n°22PDS01 « Agrandissement et restructuration du Palais des Sports »	2022	2023	20 000,00	- 13 818,04	6 181,96	6 181,96	0,00	0,00
AP n°23BAT01 « Programme bâtiments »	2023	2023	3 317 000,00	- 3 250 244,64	66 755,36	66 755,36	0,00	0,00
AP n°23URB01 « Stationnement (OAP n°3) »	2023	2023	1 120 000,00	- 1 120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP n°2024-001 « Parking »	2023		0,00	+ 21 500 000,00	21 500 000,00	1 572 492,00	1 572 492,00	+ 19 927 508,00
AP n°2024-002 « Aménagement de l'avenue de la Muzelle, rue des Sagnes, Rue des Vikings »	2023		0,00	+ 7 865 000,00	7 865 000,00	0,00	0,00	+ 7 865 000,00
AP n°2024-003 « Maison de santé site unique »	2023		0,00	+ 10 010 000,00	10 010 000,00	0,00	0,00	+ 10 010 000,00
AP n°2024-004 « Réhabilitation de la piscine et de la patinoire (Croisette) »	2023		0,00	+ 11 766 000,00	11 766 000,00	0,00	0,00	+ 11 766 000,00
AP n°2024-005 « Maison de l'enfance (Multi-acceuil, ALSH & cuisine centrale) »	2023		0,00	+ 7 150 000,00	7 150 000,00	0,00	0,00	+ 7 150 000,00

Présentation des crédits de paiements pour 2024

			1	Crédits de paiement			
Autorisations de programme	Année de création	Année de clôture		Réalisé antérieur avant l'exercice 2024	Crédits de paiement ouverts au budget primitif 2024 (h)	Réalisé au 20/02/2024 sur l'exercice 2024	Reste à financer après 2024
AP n°20514 « Lac de la Mura »	2020	2023		79 200,00	0,00	0,00	0,00
AP n°22OT02 « Rénovation de l'Office de Tourisme »	2022	2023		6 181,94	0,00	0,00	0,00
AP n°22VR04 « Programme Voirie »	2022	2023		338 992,39	0,00	0,00	0,00
AP n°22CB03 « Parking Côte Brune »	2022	2023		737 952,00	0,00	0,00	0,00
AP n°22PDS01 « Agrandissement et restructuration du Palais des Sports »	2022	2023		6 181,96	0,00	0,00	0,00
AP n°23BAT01 « Programme bâtiments »	2023	2023		66 755,36	0,00	0,00	0,00
AP n°23URB01 « Stationnement (OAP n°3) »	2023	2023		0,00	0,00	0,00	0,00
AP n°2024-001 « Parking »	2023			0,00	+ 5 000 000,00	0,00	+ 16 500 000,00
AP n°2024-002 « Aménagement de l'avenue de la Muzelle, rue des Sagnes, Rue des Vikings »	2023			0,00	+ 143 000,00	0,00	+ 7 722 000,00
AP n°2024-003 « Maison de santé site unique »	2023			0,00	+ 134 000,00	0,00	+ 9 876 000,00
AP n°2024-004 « Réhabilitation de la piscine et de la patinoire (Croisette) »	2023			0,00	+ 1 000 000,00	0,00	+ 10 766 000,00
AP n°2024-005 « Maison de l'enfance (Multi-acceuil, ALSH & cuisine centrale) »	2023			0,00	+ 250 000,00	0,00	+ 6 900 000,00

Monsieur le Maire fait voter par autorisation de programme et le conseil municipal, à l'unanimité, avec 2 abstentions : Agnès Argentier et Stéphane Galland, approuve l'actualisation des autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiement.

Délibération nº 2024-025

Objet : Budget Principal - Actualisation des durées d'amortissement

Afin de prendre en considération les évolutions récentes des instructions budgétaires et comptables du budget principal, et notamment la mise en place de la nomenclature M57, il est nécessaire d'actualiser les conditions d'amortissement des immobilisations du budget principal de la commune.

Il est précisé que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan de la collectivité la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement des immobilisations au *prorata temporis* et apporte des modifications sur le plan comptable applicable aux immobilisations. De plus, les modalités et durées d'amortissement fixées le 26 mars 2018 nécessitent également d'être actualisées et simplifiées.

Ainsi, il est proposé que les amortissements commencés avant le 31 décembre 2023 se poursuivent jusqu'à leurs termes selon les modalités définies par la délibération d'origine. Dès lors, les amortissements des biens acquis ou réalisés à compter du 1^{er} janvier 2024 s'effectueront selon les modalités suivantes :

Imputation comptable	Famille d'immobilisation	Durée d'amortissement
20	Immobilisations incorporelles	

202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10 ans
203x	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	5 ans
204x avec terminaison en 1	Subventions d'équipement versées et destinées à financer des biens mobiliers, des matériels ou des études	5 ans
204x avec terminaison en 2	Subventions d'équipement versées et destinées à financer des biens immobiliers, ou des installations	30 ans
204x avec terminaison en 3	Subventions d'équipement versées et destinées à financer des projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
205x	Concessions et droits similaires, brevets, licences, 205x marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	
21	Immobilisations corporelles	
21321	Construction : Bâtiments privés (immeubles de rapport)	30 ans
2152	Installations de voirie	20 ans
2153x	Réseaux divers	20 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défenses civile	8 ans
2157x	Matériel et outillage technique	8 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	6 ans
2181	Installations générales, agencement et aménagements divers	15 ans
2182x	Matériel de transport	8 ans
2183x	Matériel informatique	5 ans
2184x	Matériel de bureau et mobilier	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans
13	Subventions reçues	
131x	Subventions transférables	Même durée que le bien acquis

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir uniquement les immobilisations présentées ci-dessus à partir du 1^{er} janvier 2024 selon les modalités indiquées, fixe à 500€ TTC le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en 1 année, adopte l'amortissement linéaire des immobilisations à leur date d'entrée dans le patrimoine de la collectivité.

Objet: Règlement budgétaire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M57 nécessite l'adoption d'un règlement budgétaire et financier conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et doit prévoir obligatoirement et a minima :

- les modalités de gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement y afférents,
- les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels en cours d'exercice.

Ce règlement formalise et précise les principales règles budgétaires et financières encadrant, d'une part, les modalités d'élaboration du budget, et, d'autre part, la gestion annuelle et pluriannuelle des crédits. Au cours des exercices suivants, ce règlement pourra être enrichi par des dispositions règlementaires complémentaires.

C'est un document de référence pour l'ensemble des questionnements budgétaires et comptables émanant des acteurs de la commune, agents comme élus, dans l'exercice de leurs missions respectives.

Il doit en outre être adopté à chaque changement de municipalité pour la durée du mandat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte son règlement budgétaire.

Délibération n° 2024-027

Objet: Passage au CFU du budget annexe EAU

Les collectivités territoriales sous instructions M4x, applicables aux services publics industriels et commerciaux, peuvent, dès leurs comptes 2024, produire un compte financier unique et doivent basculer au CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Il donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion :

Comme la commune est déjà au CFU pour les autres budgets, elle a décidé d'intégrer dès maintenant le CFU de ce budget alors qu'il ne sera obligatoire qu'à compter du 1er janvier 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte financier unique pour le budget annexe de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2024.

Délibération n° 2024-028

Objet: Budget annexe EAU - Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée le budget primitif 2024 du budget annexe de l'eau qui s'équilibre de la manière suivante :

Chapitres ou opérations budgétaires	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
Dépenses d'exploitation		
011 - Charges à caractère général	12 000,00	11 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	73 000,00	76 000,00
Total des dépenses de gestion des services	86 000,00	87 000,00
66 - Charges financières	28 200,00	22 000,00
Total des dépenses financières d'exploitation	28 200,00	22 000,00
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	274 000,00	297 000,00
Total Opérations d'ordre de transfert entre sections	274 000,00	297 000,00

Total des dépenses d'exploitation	389 200,00	407 000,00
	B 그 경기에 있으면 하네요 [] [] [[[1] [1] [1] [1] [1] [

Chapitres ou opérations budgétaires	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
Recettes d'exploitation		
74 - Subventions d'exploitation	108 000,00	108 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	260 000,00	280 000,00
Total des recettes de gestion des services	368 000,00	388 000,00
76 - Produits financiers	15 500,00	13 300,00
Total des recettes financières d'exploitation	15 500,00	13 300,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 700,00	5 700,00
Total des opérations d'ordre de transfert entre sections	5 700,00	5 700,00
Total des recettes d'exploitation	389 200,00	407 000,00

Chapitres ou opérations budgétaires	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
Dépenses d'investissement		
23 - Immobilisations en cours	700 000,00	2 250 000,00
Total des dépenses d'équipement	700 000,00	2 250 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	62 300,00	55 000,00
Total des dépenses financières d'investissement	62 300,00	55 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 700,00	5 700,00
Total des opérations d'ordre de transfert entre sections	5 700,00	5 700,00
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00
Total des opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'investissement	868 000,00	2 410 700,00

Chapitres ou opérations budgétaires	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
Recettes d'investissement		
16 - Emprunts et dettes assimilées	450 000,00	1 738 700,00
Total des recettes d'équipement	450 000,00	1 738 700,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	240 000,00
27 - Autres immobilisations financières	34 000,00	35 000,00
Total des recettes financières d'investissement	44 000,00	275 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	274 000,00	297 000,00
Total des opérations d'ordre de transfert entre sections	274 000,00	297 000,00

041 - Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00
Total des opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'investissement	868 000,00	2 410 700,00

Concernant le chapitre 1O, Madame Argentier demande pour quelle raison la commune n'emprunte pas pour les travaux. Le Directeur financier lui répond que le budget est suffisant pour autofinancer.

Elle pense qu'en cas de transfert, il est prudent d'emprunter mais dans tous les cas, même s'il y a un excédent, la situation reste la même.

Monsieur le maire rappelle le transfert de compétence eau au 1^{er} janvier 2026 mais considérant les élections municipales de 2026, le transfert est avancé au 1^{er} janvier 2025.

La situation est bloquante pour plusieurs communes.

Il y avait aussi une inquiétude pour les stations mais les eaux brutes (eau commerciale) (retenue collinaire) ne seront pas transférées. La CCO ne reprendra que l'eau potable.

Chaque chapitre soumis un à un au vote de l'assemblée est approuvé à l'unanimité et le conseil municipal adopte le budget primitif du budget annexe de l'eau.

Délibération n° 2024-029

Objet: Budget annexe du lotissement de Venosc – Budget primitif 2024

Michel Martin, Maire délégué de Venosc expose à l'assemblée que le budget s'équilibre de la manière suivante :

Chapitres ou opérations budgétaires	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
Dépenses de fonctionnement		
011 - Charges à caractère général	767 150,00	767 150,00
Total des dépenses de gestion des services	767 150,00	767 150,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	767 150,00	767 150,00
Total des opérations d'ordre de transfert entre sections	767 150,00	767 150,00
Total des dépenses de fonctionnement	1 534 300,00	1 534 300,00

Chapitres ou opérations budgétaires	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
Recettes de fonctionnement		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 534 300,00	1 534 300,00
Total des opérations d'ordre de transfert entre sections	1 534 300,00	1 534 300,00
Total des recettes de fonctionnement	1 534 300,00	1 534 300,00

Chapitres ou opérations budgétaires	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
Dépenses d'investissement		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 534 300,00	1 534 300,00
Total des opérations d'ordre de transfert entre sections	1 534 300,00	1 534 300,00
Total des dépenses d'investissement	1 534 300,00	1 534 300,00

Chapitres ou opérations budgétaires	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
Recettes d'investissement		
16 - Emprunts et dettes assimilées	767 150,00	767 150,00
Total des recettes d'équipement	767 150,00	767 150,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	767 150,00	767 150,00
Total des opérations d'ordre de transfert entre sections	767 150,00	767 150,00
Total des recettes d'investissement	1 534 300,00	1 534 300,00

Chaque chapitre soumis un à un au vote de l'assemblée est approuvé à l'unanimité et le conseil municipal adopte le budget primitif du budget annexe du lotissement de Venosc.

Délibération n° 2024-030

Objet : Subventions aux associations et sportifs de haut niveau

Monsieur Caiolo présente les subventions que la commission aux associations soumet au vote de l'assemblée. A la question faisant référence à la différence de subvention entre deux associations dont l'activité est similaire, l'adjoint précise que la commission a fait le choix d'octroyer une subvention de 5000 € aux Choucas Bikers qui est en activité depuis longtemps alors que l'association Deux Alpes VTT Riders est récente et confirme qu'elle recevra une subvention plus faible pour son année de lancement.

Monsieur le Maire ajoute que lors de l'année de constitution d'une association, une aide financière est attribuée mais l'association doit faire ses preuves les années suivantes.

Quant aux sportifs, les critères d'attribution sont :

- Entrée en seconde
- Etre inscrit sur les listes ministérielles

Les montants les plus faibles sont attribués à des sportifs qui arrivent sur le circuit

Total Associations
ACCA LA DIANE (CHASSE MDL)
AMICALE DON DU SANG
AMICALE SAPEURS POMPIERS
ASMV BASKET
APPMA (pêche)
PARENTS D'ELEVES
PISTEURS SECOURISTE DE L'OISANS
INDIAN FOOTBALL
OCCE ECOLE PRIMAIRE LES DEUX ALPES
OLGA (Escalade)
SOLEIL ET REVE D'ENFANT (asso
Viêtnam)

290 000
4 500
2 500
 3 500
7 500
1 500
1 500
 1 500
9 000
6 000
4 000
1 000

3 000
16 000
6 500
2 000
2 000
5 000
5 000
2 000
5 000
400
300
200 000
300
106 000
106 000 5 000
5 000
5 000 5 000
5 000 5 000 50 000
5 000 5 000 50 000 2 000
5 000 5 000 50 000 2 000 5 000
5 000 5 000 50 000 2 000 5 000 10 000
5 000 5 000 50 000 2 000 5 000 10 000 2 000
5 000 5 000 50 000 2 000 5 000 10 000 2 000 10 000
5 000 5 000 50 000 2 000 5 000 10 000 2 000 10 000 2 000

Total général	396 000
	建筑地域主义和共和国的政策

PECH Charlotte

TCHIBOZO Nathan

VAUTROT Nicolas

Laurent Caiolo informe l'assemblée qu'il ne prendra pas part au vote, tout comme Xavier Sillon et Virginie Dumont.

2 000

2 000

2 000

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et avec l'abstention de Simon Lavaud, le conseil municipal approuve l'octroi des subventions susvisées.

L'ordre du jour achevée, Monsieur le Maire lève la séance à 20h.

Le Maire Stéphane SAUVEBOIS

La secrétaire de séance, Delphine VAZEUX